Décision 05-D-40 du 13 juillet 2005

relative à la saisine de la société CDCK France SAS concernant certaines pratiques mises en oeuvre par le groupement des cartes bancaires CB sur les marchés français des produits et services des contre-mesures à la fraude à la carte bancaire

Posted on: 23 août 2005 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	CDCK France SAS
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Groupement des Cartes Bancaires CB (GIE CB)

Lire

le texte intégral de la décision

125.17 Ko